



**DUI
(Guilty Plea)**

**Conduite sous
influence
(Plaidoyer de
culpabilité)**

Affaire № _____
Cour _____
Comté _____
Citation n° _____
Date de l'infraction _____

COMMONWEALTH DU KENTUCKY
OPPOSÉ À

PLAIGNANT

DÉFENDEUR

Adresse : _____

Comparaît le Défendeur, en personne ☐ avec un avocat OU ☐ sans avocat, et demande à cette Cour de lui permettre d'enregistrer un plaidoyer de « **CULPABILITÉ** » comme indiqué ci-dessous. À l'appui de cette requête, le défendeur déclare ce qui suit :

1. Je suis la personne nommée ci-dessus et dans la citation/le mandat d'arrêt m'accusant de **conduite en état d'ivresse** ☐ première ☐ seconde ☐ troisième ☐ quatrième infraction ou infraction subséquente. Je plaide coupable pour _____.
2. En ce moment, mon jugement n'est altéré ni par la drogue, ni par l'alcool, ni par des médicaments.
3. J'ai examiné une copie de la citation.
4. ☐ J'ai dit à mon avocat tout ce que je savais sur les accusations portées contre moi. Je pense qu'il/elle est pleinement informé(e) de mon cas. Nous avons discuté de manière approfondie et je comprends les charges qui pèsent contre moi et toute défense possible contre elles. Je suis satisfait des avis et des conseils que l'avocat m'a donnés.
5. Je comprends que je peux plaider « **NON COUPABLE** » ou « **COUPABLE** » à toute accusation portée contre moi. Je comprends que la Constitution me garantit les droits suivants : (a) le droit de ne pas témoigner contre moi-même ; (b) le droit à un procès rapide et public devant un jury, avec représentation légale, au cours duquel le Commonwealth doit prouver ma culpabilité au-delà de tout doute raisonnable ; (c) le droit à la désignation d'un avocat si je n'en ai pas les moyens ; (d) le droit de confronter et de contre-interroger tous les témoins appelés à témoigner contre moi ; (e) le droit de produire toute preuve, y compris des témoins, en ma faveur ; (f) le droit de faire appel de ma condamnation devant une juridiction supérieure ; et (g) le droit à une caution raisonnable. Je comprends que si je plaide « **COUPABLE** », je renonce à ces droits et je perds le privilège de conduire un véhicule à moteur dans le Commonwealth du Kentucky. Je comprends également que si je suis condamné pour d'autres délits de conduite sous influence ou de conduite avec un permis suspendu, les sanctions seront plus lourdes à chaque condamnation.
6. Je comprends que si je plaide **COUPABLE**, la Cour peut imposer n'importe quelle peine dans la fourchette prévue par la loi et que, bien qu'elle puisse considérer la recommandation du Commonwealth, la Cour peut la rejeter. Les peines légales pour conduite sous influence sont :
 - (a) **Première infraction dans les 10 dernières années :**
 - (1) **Peines :** amende de 200 à 500 \$ et/ou emprisonnement de 48 heures à 30 jours. Des travaux d'intérêt général de 48 heures à 30 jours peuvent remplacer l'amende ou la prison. En cas de circonstance aggravante au moment de la commission de l'infraction, il y a un minimum obligatoire de quatre (4) jours d'emprisonnement.
 - (2) **Coûts et frais :** frais de justice, frais de service pour conduite sous influence, frais de programme de traitement, frais de comté, frais d'État.
 - (3) **Programme de traitement de l'alcoolisme ou de la toxicomanie :** 90 jours.
 - (4) **Suspension de permis :** pour une période ne dépassant pas 6 mois (ou si le Défendeur a moins de 18 ans, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 18 ans, selon la période la plus longue). Il est en droit de demander un permis de conduire avec un antidémarrreur et peut demander un permis restreint si l'infraction a été commise en vertu de la disposition 189A.010(1)(c) ou (d) du KRS. La plaque d'immatriculation peut être confisquée si un permis de conduire avec un antidémarrreur ou un permis restreint n'est pas délivré.
 - (b) **Deuxième infraction dans les 10 dernières années :**
 - (1) **Peines :** une amende de 350 à 500 \$ et un emprisonnement de 7 jours à 6 mois. La Cour peut ordonner 10 jours à 6 mois de travaux d'intérêt général. Doit purger une peine minimale de prison et/ou de travail d'intérêt général. En cas de circonstance aggravante, une peine d'emprisonnement minimale obligatoire de 14 jours doit être prononcée.
 - (2) **Coûts et frais :** frais de justice, frais de service pour conduite sous influence, frais de programme de traitement, frais de comté, frais d'État.
 - (3) **Programme de traitement de l'alcoolisme ou de la toxicomanie :** 1 an.
 - (4) **Suspension de permis :** pour une période ne dépassant pas 18 mois (ou si le Défendeur a moins de 18 ans, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 18 ans, selon la période la plus longue). Il est en droit de demander un permis de conduire avec un antidémarrreur et peut demander un permis restreint si l'infraction a été commise en vertu de la disposition 189A.010(1)(c) ou (d) du KRS. La plaque d'immatriculation peut être confisquée si un permis de conduire avec un antidémarrreur ou un permis restreint n'est pas délivré.

(c) **Troisième infraction dans les 10 dernières années :**

- (1) **Peines :** amende de 500 à 1000 \$ et 30 jours à 12 mois de prison, et la Cour peut ordonner 10 jours à 12 mois de travaux d'intérêt général. Doit purger une peine minimale de prison et/ou de travail d'intérêt général. En cas de circonstance aggravante, une peine d'emprisonnement minimale obligatoire de 60 jours doit être prononcée.
- (2) **Coûts et frais :** frais de justice, frais de service pour conduite sous influence, frais de programme de traitement, frais de comté, frais d'État.
- (3) **Programme de traitement de l'alcoolisme ou de la toxicomanie :** 1 an.
- (4) **Suspension de permis :** pour une période ne dépassant pas 36 mois (ou si le Défendeur a moins de 18 ans, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 18 ans, selon la période la plus longue). Il est en droit de demander un permis de conduire avec un antidémarrreur et peut demander un permis restreint si l'infraction a été commise en vertu de la disposition 189A.010(1)(c) ou (d) du KRS. La plaque d'immatriculation peut être confisquée si un permis de conduire avec un antidémarrreur ou un permis restreint n'est pas délivré.

(d) **Quatrième infraction ou infraction subséquente dans les 10 dernières années :**

- (1) **Peines :** 1 à 5 ans (délit de classe D). La personne doit purger une peine de 120 jours. En cas de circonstance aggravante, une peine d'emprisonnement minimale obligatoire de 240 jours doit être prononcée.
- (2) **Coûts et frais :** frais de justice, frais de service pour conduite sous influence, frais de programme de traitement, frais de comté, frais d'État.
- (3) **Programme de traitement de l'alcoolisme ou de la toxicomanie :** 1 an.
- (4) **Suspension de permis :** pour une période ne dépassant pas 60 mois (ou si le Défendeur a moins de 18 ans, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 18 ans, selon la période la plus longue). Il est en droit de demander un permis de conduire avec un antidémarrreur et peut demander un permis restreint si l'infraction a été commise en vertu de la disposition 189A.010(1)(c) ou (d) du KRS. La plaque d'immatriculation peut être confisquée si un permis de conduire avec un antidémarrreur ou un permis restreint n'est pas délivré.

- (e) **Les circonstances aggravantes mentionnées ci-dessus sont :** (1) Conduite d'un véhicule motorisé (**VM**) à plus de 30 miles par heure au-dessus de la limite de vitesse ; (2) Conduite d'un VM dans la mauvaise direction sur une route à accès limité ; (3) Conduite d'un VM qui cause un accident entraînant la mort ou des blessures physiques graves ; (4) Conduite d'un VM alors que la concentration d'alcool dans le sang ou l'haleine du conducteur est de 0,15 ou plus, telle que mesurée par le(s) test(s) d'un échantillon de sang ou d'haleine du conducteur effectué(s) dans les 2 heures suivant la cessation de la conduite du VM ; (5) Refus de se soumettre à un test d'haleine demandé par un agent ayant des motifs raisonnables de croire que la personne conduisait ou avait le contrôle physique d'un véhicule motorisé en violation du KRS 189A.010 (1), sauf pour une première infraction en vertu du KRS 189A.010(5)(a) ; et (6) Conduite d'un véhicule motorisé transportant un passager de moins de 12 ans.

7. Je comprends que **si la Cour rejette l'accord sur le plaidoyer**, elle doit m'en informer et me permettre soit de persister dans mon plaidoyer de culpabilité, auquel cas je pourrais recevoir une décision moins favorable que celle envisagée dans l'accord sur le plaidoyer, soit de retirer mon plaidoyer de culpabilité et de procéder à un procès.
8. En échange de mon plaidoyer de culpabilité, **le Commonwealth a accepté de recommander** à la Cour les accusations et les peines originales/modifiées suivantes :

Outre la recommandation, personne, y compris mon avocat, ne m'a promis un autre avantage en échange de mon plaidoyer de culpabilité, et personne ne m'a forcé ou menacé à plaider « **COUPABLE** ».

9. ☐ **Parce que je suis coupable et que je ne clame pas mon innocence**, je souhaite plaider « **COUPABLE** » sur la base de la recommandation ci-dessus. Ces faits établissent ma culpabilité : le _____,

OU

☐ Conformément à l'affaire Caroline du **Nord contre Alford, 400 U.S. 25 (1970)**, je souhaite plaider « **COUPABLE** » en me fondant sur la recommandation ci-dessus. En plaidant ainsi, je ne reconnais pas ma culpabilité, mais je crois que les preuves contre moi indiquent fortement ma culpabilité et que mes intérêts sont mieux servis par un plaidoyer de culpabilité.

10. Je comprends qu'en raison de ma condamnation aujourd'hui, **je peux être soumis à des peines plus lourdes si je suis reconnu coupable et/ou condamné pour d'autres infractions pénales**. Je comprends que si je ne suis pas un citoyen des États-Unis, je peux faire l'objet d'une expulsion conformément aux lois et règlements régissant le Service de l'immigration et des douanes des États-Unis.
11. Je déclare que mon plaidoyer de « **CULPABILITÉ** » a été formulé librement, en connaissance de cause, en toute intelligence et volontairement. Je comprends la nature de cette procédure, les modalités complètes de ce plaidoyer et toutes les obligations qui me sont imposées par ses modalités.

Signé en audience publique ce _____ jour du mois de _____.

Signature du défendeur

Signature de l'avocat de la défense (le cas échéant)

Nom de l'avocat en caractères d'imprimerie